

Rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 3 octobre 2022 de Mme Roxane Berger et consorts au nom de
l'Alliance Montaine intitulé

« Un accès aux transports en commun pour tous les montains(es) »

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Alternatives pour l'amélioration de l'offre	2
2.1	Taxibus.....	2
2.2	Flexibus.....	2
2.3	Politique de stationnement.....	3
3	Évaluation de la situation et actions en cours.....	3
4	Collaboration avec les partenaires concernés.....	8
5	Conclusion.....	8

1 Préambule

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier les différentes possibilités afin que la population montaine dans son ensemble puisse avoir accès à une desserte en transports publics indépendamment de son lieu d'habitation. Des alternatives sont proposées :

- Améliorer l'offre existante en matière de desserte par le biais d'un transport à la demande (Taxibus ou Flexibus) ;
- Faciliter l'accès aux transports en commun avec les éléments suivants :
 - la création de zones de relais ;
 - la possibilité de prolonger la durée de stationnement à proximité des arrêts tl ;
 - la participation financière aux solutions payantes favorisant l'accès aux transports publics (p.ex. parking relais du Grand-Mont).

2 Alternatives pour l'amélioration de l'offre

2.1 Taxibus

L'offre Taxibus des tl est une offre de transport collectif qui fonctionne sur réservation. Ce service de transport à la demande conduit les usagers, habitant un quartier non desservi par les transports publics, d'un arrêt de bus à un autre du territoire de la commune. Un supplément est demandé en sus d'un billet de transport valable. Les réservations peuvent s'effectuer par téléphone au minimum 15 minutes avant le départ ou par une application disponible sur smartphone.

Ce service existe déjà sur le tronçon Lausanne Nord-Epalinges. Néanmoins, certains inconvénients ont été identifiés :

- L'attribution des courses se fait par regroupement des voyageurs par voiture. Si plusieurs personnes voyagent ensemble, il se peut qu'elles ne soient pas installées dans le même véhicule par des raisons de capacité ;
- Les parcours sont organisés de façon à garantir une desserte optimale, mais un temps de parcours sensiblement plus long est à prévoir pour un trajet, car le taxi est susceptible de déposer et prendre en charge d'autres clients en cours de route ;
- Les animaux ne sont pas admis afin de ne gêner ni les autres usagers, ni les chauffeurs ;
- Les enfants de moins de 12 ans sont à annoncer au moment de la réservation, car un siège spécial doit être installé.

Les contraintes en termes de prise en charge, listées ci-dessus, ne rendent dès lors pas très attractive cette offre comme alternative à une ligne de bus afin de desservir les différents hameaux sur le territoire de la commune.

2.2 Flexibus

Le service Flexibus est une offre de transport public qui consiste à venir chercher les usagers où ils se trouvent. Il a été testé par la Ville de Renens en septembre 2020. La réservation d'une course se fait au travers d'une application mobile qui permet au conducteur de la navette de suivre par GPS les réservations des clients. Le parcours est calculé et optimisé afin de minimiser le temps d'attente et le temps du trajet, mais on doit compter un temps d'environ 10 minutes entre l'enregistrement de la demande et l'arrivée du Flexibus. Le trajet n'est jamais le même, car il faut se conformer aux demandes préalablement enregistrées. Néanmoins, le concept est en révision depuis quelques mois afin de le rendre encore plus attractif et plus facile à utiliser.

L'offre Flexibus fait actuellement l'objet de demandes d'un certain nombre de communes, dont nous faisons partie. La Commune est actuellement en contact direct et régulier avec les tl afin de tester ce service sur notre territoire, éventuellement en 2025, dans le but de favoriser les hameaux plus éloignés du centre et les connecter avec les lignes de bus principales.

2.3 Politique de stationnement

Dans le courant de l'année 2023, les différents parkings communaux ont fait l'objet d'une révision quant aux durées de stationnement, et ceci dans le but de libérer des espaces pour les montain(e)s et réduire le nombre de voitures dites « ventouses » qui stationnaient pendant plusieurs jours en semaine ou le week-end, et ceci d'autant plus que ces véhicules, dans leur très grande majorité, n'appartenaient pas à des conducteurs montain(e)s. Les changements principaux ont été les suivants :

- Les parkings de l'Esplanade du Châtaignier ont été limités à 12h en semaine (lundi au vendredi) ;
- Les places de parc de la route de Coppoz (place 23 à 42) ont été limitées à 8h en semaine ;
- Les places de parc de la route de Lausanne 90, au chemin du couchant et au chemin du Saux ont été modifiées à 4h en semaine ainsi que le samedi ;
- Le parking sous la place de jeux a été placé sous le régime de la zone bleue, les macarons n'étant pas valables dans cette zone ;
- La création d'une place pour les personnes à mobilité réduite sur le parking sous la salle de paroisse.

Ces parkings, y compris le P+R du Grand-Mont, font l'objet d'une réflexion qui sera développée plus précisément lors de la réception du Plan Communal de Mobilité en cours d'élaboration. L'objectif est de permettre aux habitants des périmètres trop éloignés des lignes de bus de disposer d'une alternative afin d'utiliser les parkings communaux et ainsi d'initier un début de report modal. Ce projet demande des réflexions des services à plusieurs niveaux, que ce soit la distance minimale pour rejoindre les lignes de bus, la fréquence d'utilisation possible sans saturer les parkings communaux ainsi que le modèle qui sera choisi (macaron, carte, réservation, application, etc.), mais également les différents espaces de stationnement qui seront nécessaires (vélos, scooter, trottinettes, etc.) plus particulièrement à proximité des arrêts de bus tl.

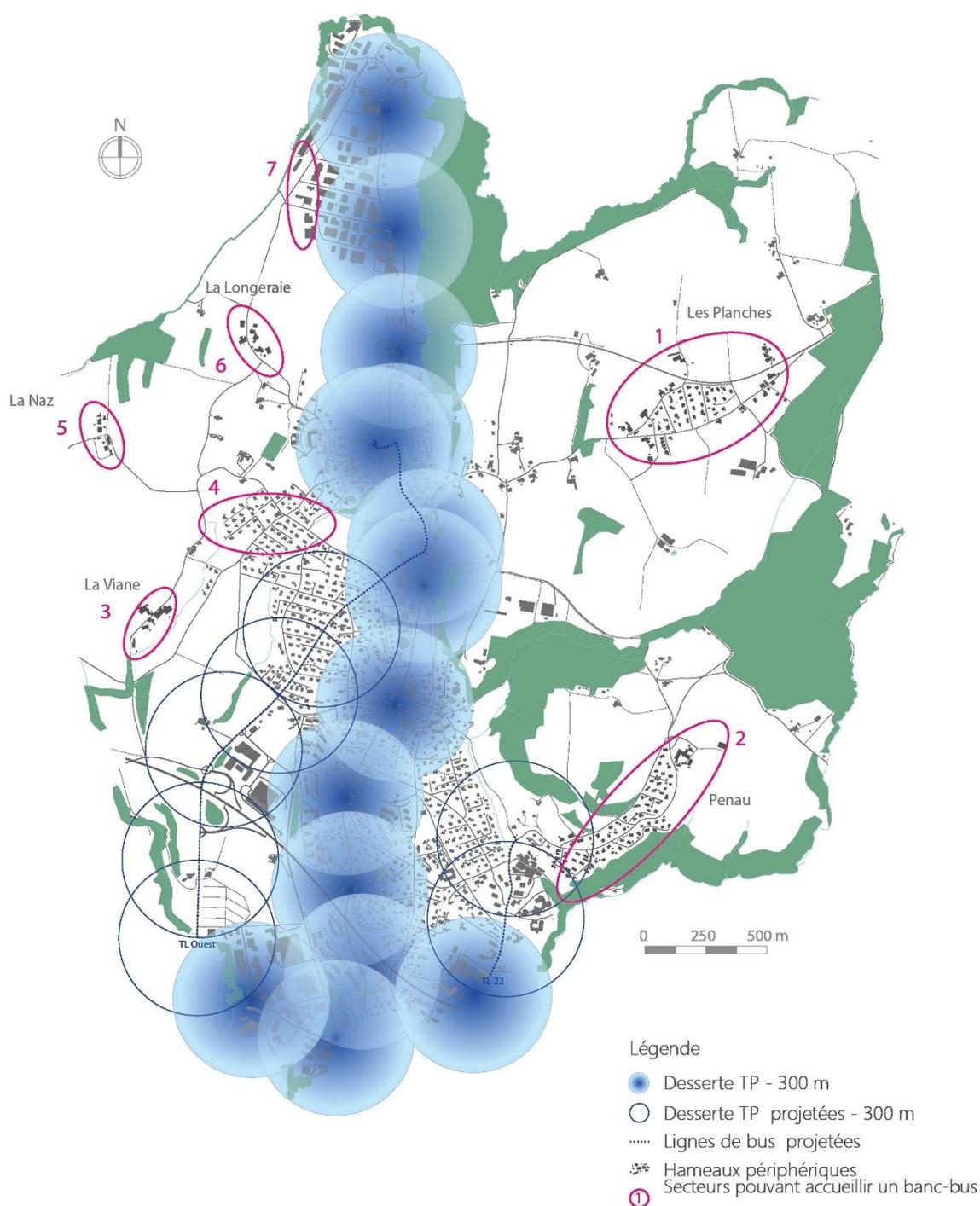
3 Évaluation de la situation et actions en cours

La question de la mobilité, plus particulièrement des dessertes en transports publics, est une thématique complexe, notamment en regard du contexte historique communal. Le présent postulat cerne en effet la problématique de desserte des zones périphériques, qui est récurrente. Alors qu'aujourd'hui les zones d'habitation proches de la route de la Clochatte, de Lausanne- Cugy et de Maillefer sont quant à elles bien desservies par les transports public (lignes 8, 18, 23, 60 et 54).

Sur la base des différentes études et des connaissances des services techniques, une carte « mobilité durable » a permis de se rendre compte du niveau des dessertes actuelles et attendues. Plusieurs zones apparaissent comme mal desservies par les transports publics et certaines le resteront malgré les projets de développement de plusieurs lignes sur le territoire communal. C'est pourquoi une prochaine analyse de la politique de stationnement, axée principalement sur les besoins des montains, sera réalisée dans le but de favoriser un report modal pour la population habitant dans les hameaux éloignés des transports publics.

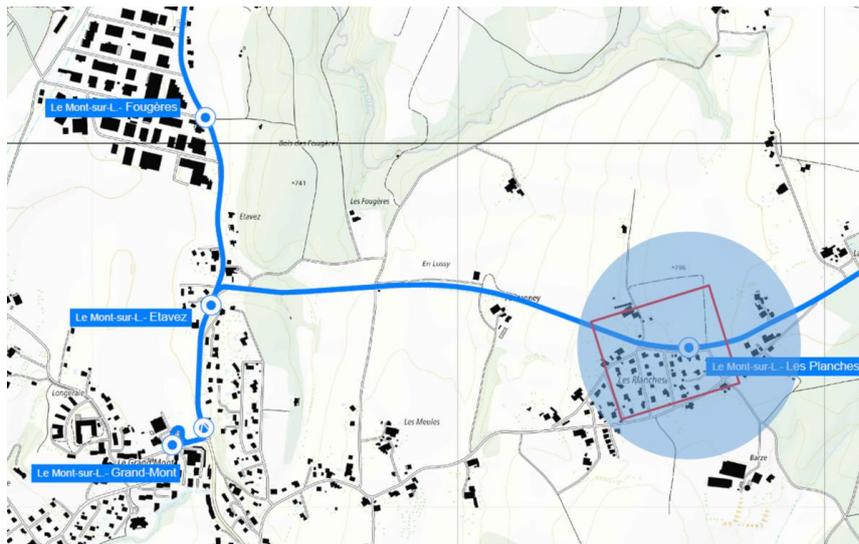
MOBILITÉ DURABLE

Analyse et situation de bancs-bus



Des actions sont en cours en vue d'améliorer la qualité globale du réseau et des lignes de quartier à court terme, à savoir :

- Offrir une desserte fine par le biais des lignes de transport composées par minibus : le système Flexibus représente une bonne solution, mais son efficacité sur le territoire de la commune doit être testée. Compte tenu du succès de cette option après avoir été testée sur le territoire de la Ville de Renens, d'autres communes s'y sont intéressées, ce qui a engendré un ordre de priorité par les tl dans le traitement des demandes. La Commune du Mont pourrait donc bénéficier de ce service en 2025 pour desservir différents hameaux de la commune et ainsi les ramener près des lignes tl existantes et à venir.
- De prolonger certaines lignes de transport existantes et améliorer l'offre d'ici à 2025, par exemple la ligne tl3, la ligne tl54 et la ligne tl18 :
 - **Ligne tl54** : La collaboration entre la Commune du Mont-sur-Lausanne, la Ville de Lausanne, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et les tl, a permis d'établir en 2023 une étude de variantes pour le prolongement de cette ligne afin de déterminer sa faisabilité pour desservir le secteur des Planches. Les conclusions de l'étude ont permis de prévoir un arrêt de bus ainsi que le passage de la ligne sur la route cantonale du Chalet-à-Gobet. En début d'année, le lancement du projet et les différentes procédures se poursuivent afin de permettre la mise en service de ce prolongement de ligne en été 2025. Le terminus de cette ligne sera situé aux Croisettes à Epalinges et permettra ainsi une connexion directe au M2.

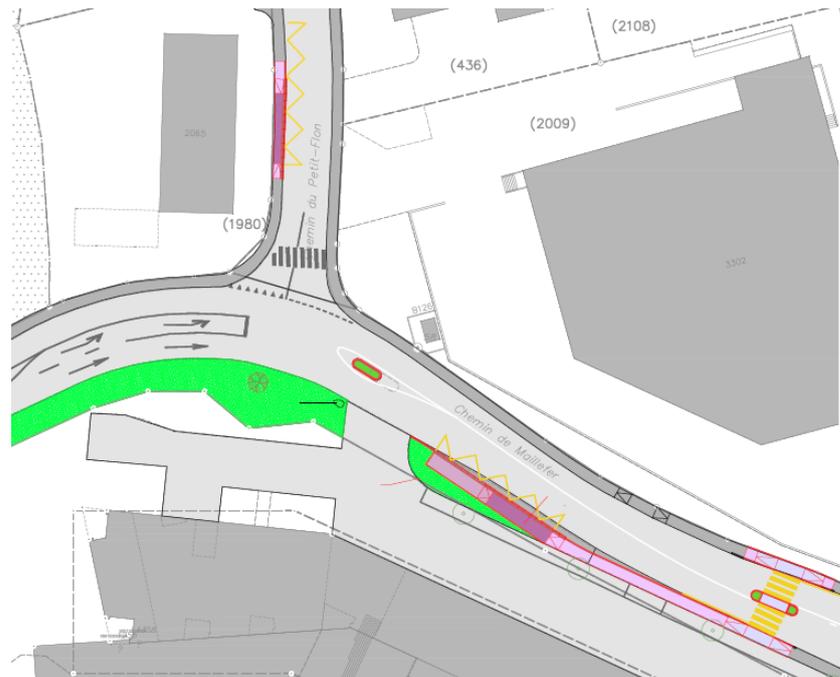


Variante de parcours choisie sur la route du Chalet-à-Gobet



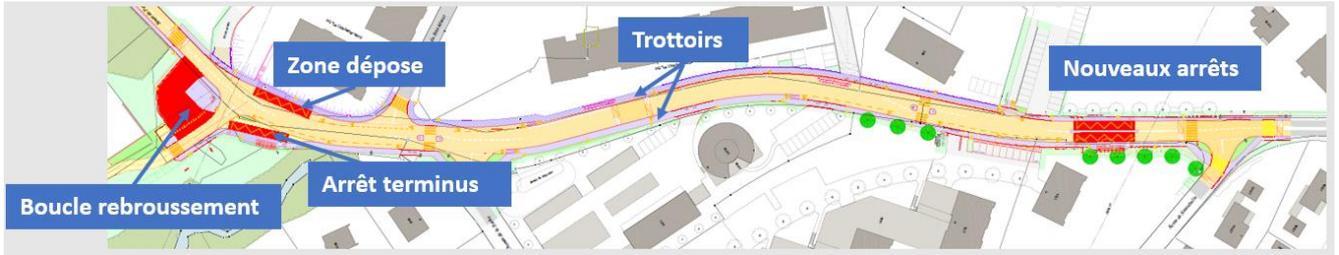
*Nouvel arrêt pour desservir le hameau des Planches
(l'emplacement exact est encore à préciser lors de l'étude en cours)*

- **Ligne t13** : L'année 2023 a permis de finaliser l'étude du prolongement provisoire de la ligne t13 au chemin de Maillefer. Le projet, qui a été développé en collaboration avec la Ville de Lausanne et les tl, est actuellement à l'enquête publique. Parmi les aménagements prévus pour ce projet figurent la création d'un nouveau terminus ainsi que le réaménagement des différents arrêts de bus afin de permettre le prolongement provisoire de cette ligne. Le projet fera l'objet d'un préavis pour l'obtention du crédit d'ouvrage en début d'été 2024. Selon le planning intentionnel, les travaux sont prévus à l'été 2024 avec comme objectif la mise en service de la ligne en automne 2024. En parallèle, les études se poursuivent pour la concrétisation du projet de réaménagement du chemin de Maillefer afin de permettre le prolongement définitif de la ligne à moyen terme.



Terminus au chemin de Maillefer – prolongement t1-3 provisoire

- **Ligne t118** : En 2011, les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, avec l'intervention du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) ainsi que la collaboration des tl, ont entamé des discussions dans le but de prolonger la ligne t118 (ancienne t122) sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne. L'arrivée des nouveaux plans de quartier justifie la prolongation de la ligne t118, dont le rebroussement se situe actuellement à la limite communale entre la Commune de Lausanne et le Mont-sur-Lausanne, au droit de l'école Internationale. Une collaboration directe entre les différents mandataires de quartiers concernés, les tl, la DGMR ainsi que la Commune, a permis le développement de ce projet, qui permettra d'approcher la ligne de bus t118 des quartiers de la Valleyre, de Montenailles et de Penau avec le déplacement du terminus actuel vers le Nord, la constitution d'une boucle de rebroussement, d'un arrêt avec abris-bus et d'une zone de dépose. Le tout afin de rapprocher les transports publics des quartiers moins desservis. À ce jour, la mise en service de ce prolongement est prévue à la fin de 2025.



Aménagements prévus pour le prolongement de la ligne t1-18 à la route de la Clochette

- **Ligne t121** : Le développement de cette ligne a fait l'objet des différents examens préalables cantonaux depuis plusieurs années. Néanmoins, en 2024, l'étude a pris force avec la collaboration des t1, la Ville de Lausanne, le SDNL et la Commune. La desserte de cette route nécessitera l'aménagement d'une ligne aérienne de contact qui permettra d'alimenter le réseau de t1 pour le déploiement des bus sur la route de la Blécherette dont la procédure de validation du projet définitif dépend de l'Office fédéral des transports (OFT). Cet aspect technique fait partie de la stratégie de décarbonation de la flotte des véhicules des t1 qui prévoit la transition vers une flotte 100% électrique sans émissions directes et locales de CO2 à l'horizon 2030.

La mise en service de la ligne définitive sur la route de la Blécherette et jusqu'au Grand-Mont permettra de sécuriser ce tronçon avec l'emplacement de traversées piétonnes liées aux nouveaux arrêts.

En attendant ce projet, une coordination se fait actuellement entre les t1 et la Commune pour trouver la mise en place d'un système provisoire d'une ligne de bus à partir de 2027 dont la faisabilité est en cours d'analyse par les t1. Dans l'intervalle, la DGMR, en tant qu'autorité compétente, sera consultée cette année 2024 pour un éventuel établissement de mesures provisoires à mettre en place sur ce tronçon. Parmi celles-ci se trouvent des passages pour piétons que la Commune souhaite réaliser rapidement sous réserve de l'approbation de la DGMR.



Situation en cours d'étude des futurs arrêts de bus à la route de la Blécherette dont l'emplacement définitif est en cours d'étude

4 Collaboration avec les partenaires concernés

La Municipalité échange en permanence avec les tl et le Canton afin de saisir toute opportunité permettant d'augmenter et d'améliorer la desserte en transports publics des zones éloignées des grandes lignes centrales tout en permettant le déploiement à court terme des lignes de desserte des tl sur le territoire communal, le tout afin d'augmenter l'offre en transports publics et d'améliorer le réseau des lignes existantes avec l'augmentation de leur fréquence de passage. Ainsi, depuis le 4 mars 2024, la ligne t18 a une fréquence toutes les 7.5 minutes pendant les heures de pointe et de 10 minutes les dimanches.

D'autres stratégies pour le développement des nouvelles dessertes en transport en commun sur le territoire de la commune vont suivre suite aux résultats du Plan Communal de Mobilité en cours d'élaboration.

Des réflexions sont également en cours entre les services et la DGMR dans le but d'améliorer les accès en mobilité douce aux différents hameaux de la commune, notamment par la création de nouveaux espaces piétons.

En ce qui concerne le transport scolaire, la Commune collabore avec l'Association transports et environnement (ATE), afin de sécuriser le chemin des écoliers. À cet effet, en 2023, un Plan de mobilité scolaire a débuté afin d'analyser les mobilités de toutes les écoles de la Commune. Un questionnaire a été distribué aux enfants, à leurs parents et aux enseignant(e)s. Les résultats de ce Plan de mobilité scolaire seront connus en 2024.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oüi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat «*Un accès aux transports en commun pour tous les montain.e.s*»


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité


Le secrétaire
Sébastien Varrin